

Négociations |

Annuelles

Obligatoires

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION











TRANSFORMATION DES HYPERMARCHES

- Les attentes de nos clients changent et se diversifient au travers de l'omnicanalité
- Une concurrence de plus en plus forte tant sur le commerce traditionnel que sur le commerce en ligne
- Carrefour Hypermarchés est particulièrement touché

TRANSFORMATION DES HYPERMARCHES

• Pour rester leader et préparer l'avenir, nous devons transformer nos magasins pour devenir la vitrine de la transition alimentaire



LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

LA CONJONCTURE FRANCAISE

Les prix à la consommation augmentent sur un an et sont stables sur un mois

base 100 : année 2015

Regroupements conjoncturels			Variations (en %) au cours		
	Pondérations 2018	Indices dec. 2018	du dernier mois (1)	des 12 derniers mois (2)	
a) Ensemble des ménages					
Ensemble	10000	103,47	0,0	1,6	
Ensemble CVS	10000	103,35	-0,2	1,6	
Alimentation	1627	104,70	0,6	2,5	
Produits frais	243	115,85	2,7	7,8	
Autre alimentation	1384	102,90	0,2	1,6	
Tabac	193	119,76	0,0	12,8	
Produits manufacturés	2594	99,21	-0,2	-0,5	
Habillement et chaussures	416	104,84	0,6	-0,3	
Produits de santé	425	91,45	-1,1	-3,0	
Autres produits manufacturés	1753	99,86	-0,1	0,0	
Énergie	777	113,77	-2,4	8,0	
dont Produits pétroliers	408	118,12	-3,9	9,5	
Services	4809	103,17	0,4	0,0	
Loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères	764	101,02	0,1	-0,3	
Services de santé	617	102,04	-0,3	-0,4	
Transports	282	102,52	5,4	0,5	
Communications	223	94,86	0,1	-3,5	
Autres services	2923	104,72	0,1	1,9	
Ensemble hors loyers et hors tabac	9192	103,38	0,0	1,5	
Ensemble hors tabac	9807	103,16	0,0	1,4	
b) Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou em	ployé				
Ensemble hors tabac	9706	102,90	0,0	1,2	
c) Ménages du 1er quintile de la distribution des n	iveaux de vie				
Ensemble hors tabac	9700	102,87	0,1	1,3	

TAUX D'INFLATION:

(à décembre 2018)

+1,3%

Taux d'inflation servant de base au calcul du SMIC (ie inflation hors tabac pour les 20% de ménages les plus modestes)

(1): Évolution [m/(m-1)]

(2) : Évolution [m/(m-12)] Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Afin de redonner de la visibilité sur l'ensemble de nos projets, notre volonté est de poursuivre la qualité du dialogue social :

- en accompagnant les collaborateurs dans la transformation générée par ces projets.
- et en garantissant le niveau de formation nécessaire à la transition professionnelle

Par ailleurs, la Direction souhaite s'engager sur l'ouverture d'une négociation sur plusieurs sujets dans le cadre de ce dialogue social amélioré

Dans le cadre du dialogue social, la Direction s'engage à ouvrir une négociation au début du 2nd semestre 2019 sur :

- L' Egalité professionnelle entre les femmes/hommes :
 - Avec un plan d'action pour l'évolution de carrière des femmes
 - Avec un plan d'action pour réduire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes

Dans le cadre du dialogue social, la Direction s'engage à ouvrir une négociation au début du 2nd semestre 2019 sur :

- Le Contrat de génération :
 - Avec un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des séniors

- Dans le cadre du dialogue social, la Direction s'engage à ouvrir une négociation en avril 2019 sur :
 - La rémunération des Vendeurs Produits et Services

Dans le cadre du dialogue social, la Direction s'engage à ouvrir une négociation au 1^{er} semestre 2019 sur :

- Les classifications en lien avec l'évolution de nos métiers

La Direction s'engage à ouvrir une concertation nationale en vue d'une mise en œuvre locale au début du 2nd semestre 2019 :

- sur un plan de déplacement dans les magasins:
 - Avec un plan d'actions sur des modalités opérationnelles liées au trajet domicile - travail, au covoiturage et à l'amélioration des conditions de stationnement (parking, abri vélo, bornes électriques...)

La Direction s'engage à ouvrir une négociation à la fin du 2nd semestre 2019 :

- sur les règles relatives à la modulation

Réunion de concertation sur l'encadrement :

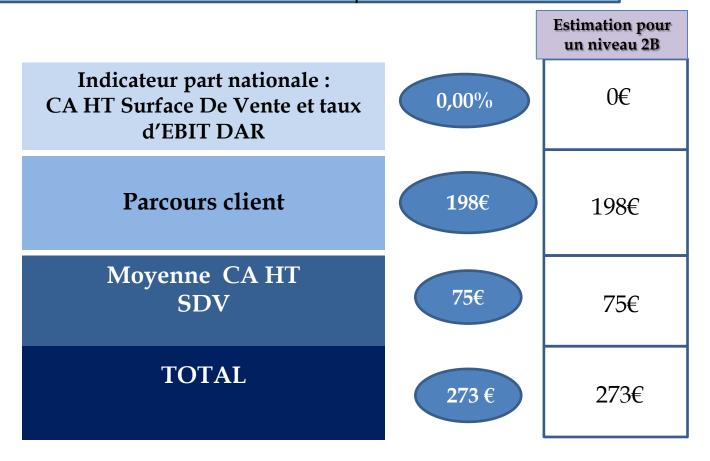
- La Direction propose une réunion le 15 avril 2019 afin d'aborder les sujets:
 - De la mobilité de l'encadrement
 - Des permanences

La Direction s'engage à finaliser l'accord sur les métiers et les conditions de travail du secteur de caisse en 2019

Pouvoir d'achat et Solidarité

Intéressement Hypers SAS

Estimation de l'intéressement 2018 pour un niveau 2B



Par ailleurs existence d'un accord de participation groupe et d'intéressement groupe : Résultats communiqués très prochainement

Budget solidarité

• La Direction propose de revaloriser le budget de solidarité de :

350 000 euros à 370 000 euros, à durée indéterminée dans les mêmes conditions que précédemment

Retraite supplémentaire encadrement

Revalorisation du taux de cotisation de la retraite supplémentaire encadrement (article 83) au 01 janvier 2019

	Taux de	Part patronale	Part salariale
	cotisation		
Tranche A et B	2,7%	1,62 % (soit 60%)	1,08% (soit 40%)
Tranche C	2,7%	1,35% (soit 50%)	1,35% (soit 50%)

AUGMENTATIONS SALARIALES

Augmentations salariales Salaires Employés et Agents de maîtrise

Rappel

4 niveaux ont eu une augmentation via l'augmentation du SMIC au 01 Janvier 2019

1A: 9,93 à 10,03 soit 1,01%

1B: 9,978 à 10,03 soit 0,52%

2A: 9,93 à 10,03 soit 1,01%

3A: 10,009 à 10,03 soit 0,21%

Augmentations salariales Salaires Employés et Agents de maîtrise

+ 2% au 01 Mars 2019

Sous condition de présence à la date d'application de l'accord

Magasins à la grille de référence Carrefour

GRILLE DE SALAIRE (en €uro)

Au 1er Mars 2019

Niveau	Taux horaire hors forfait pause (en €uro)	Taux horaire forfait pause inclus (en €uro)	Salaire mensuel temps complet forfait pause inclus (en €uro)	Durée de la période d'accueil	
IA	10,130	10,64	1 613,24	0 à 4 mois	
IB	10,179	10,69	1 621,04	Dès le 5ème mois	
II A	10,130	10,64	1 613,24	0 à 4 mois	
II B	10,261	10,77	1 634,10	Dès le 5ème mois	
III A	10,209	10,72	1 625,82	0 à 6 mois	
III B	10,948	11,50	1 743,50	Dès le 7ème mois	
IV A	11,228	11,79	1 788,10	0 à 1 ans	
IV B	12,081	12,69	1 923,95	Après 1 an	
V	12,800	13,44	2 038,45		
II Assistant commercial	10,584	11,11	1 685,54	En application de l'accord du 25 mars 2013	
III Vendeur de produits et services	10,261	10,77	1 634,10	En application de l'accord du 23 décembre 2015	
IC	10,261	10,77	1 634,10	En application de l'accord du 25 mars 2013	
II C	10,457	10,98	1 665,31	En application de l'accord du 24 février 2005 et de l'accord du 1er mars 2017	
III C	11,146	11,70	1 775,04	En application de l'accord du 1er mars 2017	
IV C	12,299	12,91	1 958,66	En application de l'accord du 24 février 2005	
IIIC Technicien Fabrication	11,364	11,93	1 809,76	En application de l'accord du 15 février 2012 et du 27 février 2014	

Augmentations salariales Salaires Cadres

REVALORISATION DES SALAIRES « MINIMAS » POUR LES CADRES 7A, 7B Et 8:

De 2% au 01 janvier 2019

Niveau 7 A : 2536 euros

Niveau 7 B : 2 723 euros

Niveau 8 et +: 3 659 euros

L'augmentation minimale des cadres serait de 0,5%

Sous condition de présence à la date d'application de l'accord

Augmentations salariales Complément prime de vacances - Plafond

• Le plafond de complément de prime de vacances est revalorisé de 2% soit 1 615 euros brut pour l'année 2019.